

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 février 2019
Délibération n° : 2019_07
Date de convocation : 8 février 2019

Objet : **Prise en charge d'une partie des frais de la mission d'enquêtes sur les habitudes alimentaires menée par AgroParisTech**

Par la suite d'une convocation en date du 08 février 2019 , les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, le 14 février 2019 à 16h00 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Jean-Paul HOFFMANN

Région : Chantal EYMEOUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, présent (2 voix)

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Marie-Josée NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix) ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, excusé, pouvoir à Jean-Louis PONCET (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvioux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, présent, (1 voix); Jean-Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024
- La charte du Parc naturel régional du Queyras chapitre B 4 une agriculture de haute montagne exemplaire, biologique, naturelle : produire les aliments de la vie ;

Considérant :

- L'intérêt du partenariat PNRO – AgroParisTech-Fédération des PNR- Association Resolis ;

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 15/02/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190214-2019_07-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 février 2019
Délibération n° : 2019_07
Date de convocation : 8 février 2019

Objet : **Prise en charge d'une partie des frais de la mission d'enquêtes sur les habitudes alimentaires menée par AgroParisTech**

- L'attente exprimée par le collectif de la transition agricole et alimentaire d'un diagnostic alimentaire et une première réponse que constitue la mission d'AgroParisTech par ce travail d'enquête sur les habitudes alimentaires des habitants et d'animation d'une réunion participative avec les habitants pour permettre l'expression de leurs attentes et propositions ;

- La possibilité d'une aide régionale à hauteur de 80 %.

Le Comité syndical, réuni le 14 février 2019, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de suffrages : 30
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes Contre : 0 Pour : 16
Abstentions : 0

Décide :

De prendre en charge une partie des frais de la mission ACTERRA d'AgroParisTech à hauteur de 1 000 euros ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre à exécution cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

The image shows a handwritten signature in black ink over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top and 'PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS' around the bottom edge. The signature is written in a cursive style.